



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 02 novembre 2021
N°2021_24055_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Vie quotidienne et santé (VQS) – 2021

Rectificatif au 29/10/2021

Service producteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Opportunité : avis favorable émis le 28 novembre 2019 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 12 novembre 2020 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	Années 2020 et 2021
Périodicité	Ponctuelle
Publication JO	Oui

Descriptif de l'opération

Le dispositif « Autonomie » s'inscrit dans la lignée des grandes enquêtes sur le handicap et la dépendance. Il y eut d'abord l'enquête « Handicap, Incapacité, Dépendance » (HID) en 1998-2001, puis l'enquête « Handicap Santé » (HS) de 2007-2009 et l'enquête « Care » de 2014-2016 sur le champ des personnes de 60 ans ou plus.

Réalisées environ tous les dix ans, ces enquêtes permettent de mesurer le nombre de personnes handicapées selon différentes définitions, de décrire leur état de santé et leurs conditions de vie, et d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne et dans leur participation à la vie sociale. Depuis 2008, elles sont complétées par des enquêtes auprès des aidants informels, qui visent à mesurer le nombre et le volume d'aides apportées, ainsi que les conséquences de ces aides. Le dispositif prévoit aussi l'enrichissement des enquêtes par des appariements avec diverses sources de données administratives.

La reconduction du dispositif répond notamment à une demande du Cnis, exprimée en octobre 2017 dans le cadre de la commission « Services publics et services au public », puis dans son avis du moyen terme 2019-2023 (avis n° 1 de la présente commission). Cet avis du Cnis fait écho à une demande plus large, exprimée depuis plusieurs années par de nombreux acteurs publics nationaux et internationaux : le Défenseur des Droits dans sa décision n° 2017-257 du 26 septembre 2017, divers rapports d'information de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que divers instituts de recherche

(dont l'INSERM). En 2019, dans un rapport sur les droits des personnes handicapées rédigé dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'Organisation des Nations Unies déplore également que la France n'ait pas de statistiques récentes sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes en situation de handicap.

Le dispositif des enquêtes Autonomie se décline en trois volets :

- L'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS - enquête filtre) a pour objectif principal de repérer les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant en logement ordinaire de façon à les sur-représenter dans l'enquête Autonomie-Ménages. Pour ce faire, le questionnaire sera court et simple (une trentaine de questions). L'enquête aura aussi pour objectif de permettre des analyses territoriales et d'étudier les disparités entre départements pour ce qui concerne le handicap et la perte d'autonomie.
- Les volets « Individus » des enquêtes auprès des ménages et des établissements d'hébergement ont pour objectif de décrire plus finement la situation des personnes par rapport aux formes de handicap et de perte d'autonomie. Ils permettent notamment de connaître les conditions de vie des personnes, d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent dans le quotidien. Par leur appariement à des données administratives, elles permettent également d'étudier les comportements de recours ou non aux prestations.
- Les volets « Aidants » des enquêtes auprès des ménages et des établissements ont pour objectif de mesurer l'aide apportée par les aidants informels des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ainsi que les conséquences de l'aide sur la vie des aidants.

L'enquête VQS est prévue au 1^{er} semestre 2021 (environ 300 000 répondants). L'enquête auprès des ménages se déroulera d'octobre 2021 à juin 2022 (environ 23 000 individus répondants et 9 000 proches aidants). Les enquêtes auprès des établissements devraient se dérouler en 2023 (9 700 personnes et 6 000 aidants). La collecte de l'enquête VQS et celle de l'enquête en logement ordinaire seront réalisées par l'Insee, alors que celle des enquêtes en établissement sera réalisée par un prestataire.

L'enquête VQS sera prioritairement auto-administrée, les enquêtés pourront répondre par courrier ou par Internet et aussi par téléphone lors des relances.

L'enquête VQS concerne, quel que soit leur âge, les personnes vivant en logement ordinaire ou en dans un établissement hors du champ des enquêtes en établissement.

Un comité de concertation regroupe un ensemble d'experts et d'acteurs des politiques publiques du domaine : chercheurs, Directions générales de la cohésion et de la santé du ministère des affaires sociales, CNSA, CNAV, etc. Par ailleurs, une trentaine d'associations ont été consultées. Trois autres comités ont été mis en place pour suivre le dispositif : un comité de pilotage, un comité de suivi et un comité des financeurs.

Enfin, les premiers résultats issus de VQS sont prévus à la mi-2022.

Le présent avis concerne l'enquête VQS 2021.

* * * * *

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

Observations :

- Le Comité du label prend note, avec satisfaction de l'inclusion de Mayotte dans le champ de l'enquête qui couvre désormais la France entière.

- Le Comité note aussi l'ampleur des appariements prévus, qui devraient permettre de produire des fichiers complémentaires enrichis répondant à différents objectifs de connaissance à la croisée de thématiques multiples. Parmi ces enrichissements, la connaissance des situations de perte d'autonomie en lien avec les niveaux de vie, au niveau du département qui est celui des politiques publiques, apparaît comme une avancée majeure.
- Le Comité félicite le service pour l'ampleur et la qualité de la concertation, particulièrement avec la communauté des chercheurs.

Recommandations :

- Le Comité du label prend bonne note des motifs ayant conduit à retenir un échantillonnage d'individus plutôt que de logements, cette approche étant plus adaptée dans son principe aux enquêtes en multimode ne recourant pas au face-à-face. Il observe cependant que, dans le cas particulier de VQS, elle complique l'enquête à de nombreux niveaux (sélection des enquêtés alors que les coordonnées de contact sont au niveau du déclarant fiscal, collecte du ménage tel qu'il est constitué au moment de l'enquête alors que l'enquête semble s'adresser à un individu, appariements ultérieurs avec Fidéli). Le Comité du label attire l'attention du service sur l'importance, au regard du thème et des objectifs de l'enquête portant sur l'autonomie, de parvenir à une bonne description du ménage des personnes enquêtées. Il reste, sur ce point, préoccupé par l'impact potentiel du protocole adopté pour les répondants par le questionnaire papier, soit le tiers des répondants, qui identifie un ménage aux seuls membres répondants, sans pouvoir vérifier l'exhaustivité des retours. Il regrette que l'option d'une question directe sur la composition du ménage ait été écartée et engage le service à réaliser une analyse approfondie afin de contrôler les conséquences de ce choix de protocole.
- Le Comité du label a noté des difficultés sur la version initiale des lettres-avis concernant :
 - certaines formulations et le cartouche RGPD non conforme au modèle validé par la Cnil. Les droits des enquêtés – notamment ceux qui concernent les enfants mineurs et leurs parents – doivent être exposés de façon complète et claire.
 - l'annonce des finalités de l'enquête, notamment pour l'enquête mahoraise, qui sert aussi d'enquête filtre à une autre enquête sur le secteur informel, sans lien avec la dimension autonomie.
 - les consignes de réponse afin d'inviter chaque membre du ménage à répondre au questionnaire et de préciser si le mode proxy est autorisé ou pas. En l'absence d'une part de tout autre document de présentation de l'enquête, d'autre part d'un test de ces lettres-avis, on peut craindre que beaucoup d'enquêtés ne les comprennent mal et doivent se tourner, au risque de le saturer, vers « Insee contact », le service de réponse à la demande de l'Insee.

Le service, en lien avec la maîtrise d'oeuvre, a révisé ces lettres-avis pour aboutir à des modèles plus satisfaisants, du double point de vue de l'information requise par le RGPD et de la lisibilité des règles de remplissage du(des) questionnaire(s) par les personnes enquêtées et leur entourage.

- Selon l'analyse de la Cnil transmise au service, la nature des questions posées dans l'enquête et la taille de son échantillon requièrent une étude d'impact et font relever l'enquête d'une demande d'autorisation après avis du CESREES. Le Comité du label attire l'attention du service sur ce point, et souhaite que lui soit communiqué un calendrier de ces démarches compatible avec le calendrier de collecte (sous réserve de l'analyse juridique de la Drees).
- Le Comité du label encourage la diffusion publique de premiers résultats agrégés (au niveau départemental) sur le site de la Drees en open-data. Il invite le service à mettre à disposition

des chercheurs, sur Quetelet-Progedo et sur le CASD, les fichiers au fur et à mesure de leur production, notamment de ne pas attendre l'aboutissement des opérations d'appariements pour proposer des fichiers comprenant les seules données du questionnaire, apurées et pondérées sans enrichissement par appariement. Le calendrier de ces différentes mises à disposition devrait être précisé et porté à la connaissance des chercheurs. Le Comité souligne aussi l'importance pour les utilisateurs d'une enquête sur le handicap et la dépendance, de disposer de fichiers fournissant pour chaque individu l'information sur son ménage.

Cnil :

- Les remarques écrites de la Cnil ont été citées en séance et transmises aux services.

Le Comité du label attribue à l'enquête Vie quotidienne et santé 2021 l'avis de conformité, et par délégation du Cnis, le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.

Cet avis est valide pour l'année 2021.

La présidente du comité du label de la
statistique publique

Nicole ROTH

Rectificatif au 29/10/2021

Afin de finaliser les opérations de collecte à Mayotte au premier trimestre 2022, et suite à la demande du service, le Comité du label accorde une prolongation de l'avis de conformité de l'enquête VQS pour l'année 2022.

La présidente du comité du label de la
statistique publique

Signé : Nicole ROTH